

ABONNEMENT.

Saumur : Un an... 30 fr. Six mois... 16 fr. Trois mois... 8 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 18 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne :

A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 c. Faits divers... 75 c.

RÉSERVES SONT FAITES. Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne : A PARIS, chez M. HAVAS-LIPPETZ et Co, Place de la Bourse, 9.

SAUMUR

9 Juillet 1879.

Bulletin politique.

La question de la loi d'enseignement n'est pas finie ; M. Jules Ferry est sur les épinés. Il lui faut sa loi ; s'il n'a pas sa loi, il est un Ferry incomplet, un sous-Ferry, un Ferry de deuxième catégorie. Il lui faut sa loi votée avant les vacances.

Songez donc, votée, promulguée, en août, et les vacances parlementaires devant soi, quelle bonne petite besogne on pourra faire ! Comme ce sera commode de tailler, de rogner, de frapper sans qu'une voix s'élève au Parlement pour demander compte de l'œuvre ! Plus tard, quand on viendra se plaindre, on dira, en pivotant sur le talon : ce qui est fait est fait. On le dira même en latin : Quod factum est, factum est ! que diable ! on n'est pas pour rien grand-maître de l'Université de France, Grand-maître ! M. Jules Ferry, cela fait rêver.

Il n'est pas prouvé que M. le grand-maître ait sa loi. Les zélés affirment que tout sera fini lundi. Nous en doutons fort. L'article 7 est la grosse forteresse contre laquelle se livrera un rude assaut. Nous ne nous faisons pas d'illusions ; l'article 7 sera voté. Le bataillon sacré des mamelucks à la mot d'ordre. M. Léon Renault et d'autres peuvent parler. Ulysse a garni de coton ou de ciré les oreilles de ses compagnons, qui voteront comme un seul ventru des beaux temps de la monarchie parlementaire. Mais si l'article 7 est voté, nous doutons qu'il le soit lundi et que la loi soit votée elle-même avant le milieu de la semaine prochaine.

Une fois votée, la loi sera transmise au Sénat. Celui-ci devra nommer une commission. Cette commission se constituera, délibérera, recevra des contre-projets, des amendements, les examinera, nommera un rapporteur, qui rapportera. Puis on demandera l'urgence. Rien ne prouve qu'elle sera accordée. A supposer qu'elle le soit, le Sénat peut modifier la loi. Il est même probable qu'il y fera quelques changements. La voie de retour à la Chambre. Celle-ci cédera-t-elle ? Arrivera-t-on à temps ? Questions brûlantes et qui troublent le sommeil de M. le grand-maître de l'Université de France.

Nous savons que le mot d'ordre est déjà donné au Sénat. Aller vite, ne pas tenir compte des amendements, sabrer les contre-projets. Cela est bientôt dit. Que messieurs de la gauche bousculent des hommes de rien comme M. de Broglie, M. Buffet, cela se comprend ; mais ils auront devant eux de leurs personnages : M. Dufaure, M. Jules Simon. Le premier est rude et le second bien fin. Que celui qui les empêchera de parler veuille bien lever la main. Personne, cela n'a rien qui nous surprenne. Il faudrait écouter les généraux et, qui sait ? s'ils allaient déplacer la majorité ?

Voyez-vous cela d'ici, un conflit ? et qui sait encore si à la Chambre ce retour d'une loi modifiée, sous l'impression de ces éminentes paroles, n'ébranlerait pas quelques vieux libéraux ankylosés par l'habitude de la discipline ? Tout est possible.

Ah ! mais, le grand-maître de l'Université est bien ennuyé !

LA LOI FERRY.

La Chambre s'est longuement arrêtée, et avec raison, sur l'article 7 des projets Ferry.

M. Keller a montré quelle foi il convient d'ajouter à la parole de M. Ferry. Le ministre de l'instruction publique avait déclaré que les collèges des Jésuites n'avaient jamais été inspectés. Or, le fait est faux, les collèges des Jésuites ont été inspectés à différentes époques et les résultats de l'inspection leur ont été très-favorables. M. Jules Ferry avait-il lu les rapports des inspecteurs ? — Oui ? alors quel nom lui donner ? — Non ? que penser d'un ministre qui veut fermer des collèges sans avoir pris la peine de lire les rapports des inspecteurs universitaires ?

Les prédécesseurs de M. Ferry ont rendu justice à l'enseignement catholique, et l'un d'eux, M. Waddington, aujourd'hui président du conseil, disait à la Chambre :

« Pour l'enseignement secondaire, vous avez des établissements en pleine possession de la confiance des familles, car l'enseignement qu'ils distribuent est élevé et, au point de vue de la direction morale et de l'organisation intérieure, ils peuvent être enviés par certains lycées de l'Etat. »

Après avoir présenté ses lois de proscription, M. Ferry ordonna une enquête ; condamner d'abord, informer ensuite, c'est le renversement de l'ordre naturel, donc rien de plus républicain. Les inspecteurs choisis par M. Ferry ne sont point favorables aux Jésuites, cela va de soi. M. Buisson, l'un d'eux, peut nous donner une idée des autres ; le ministre a remis à ses inspecteurs un questionnaire détaillé, indiquant les points sur lesquels devait porter l'inspection. Où sont les rapports, demande M. Keller, pourquoi ne les produisez-vous pas ?

Si les rapports étaient défavorables aux Jésuites, ils auraient été lus immédiatement à la tribune, cela n'est pas douteux, le silence dans lequel ils sont ensevelis est la justification incontestable des établissements inspectés.

Pour déjouer la surveillance, avait dit M. Ferry, les Jésuites font composer leurs élèves les jours d'inspection, et la gauche avait souligné par ses sourires ironiques cette ruse jésuitique. Dans combien de collèges les élèves composaient-ils ? demande M. Keller. Le ministre veut esquiver la réponse, mais M. Keller insiste, et M. Ferry est obligé de l'avouer, un seul collège composait quand les inspecteurs se sont présentés. La coïncidence était l'effet du hasard, et la ruse jésuitique était le fait, non des Jésuites, mais de M. Ferry.

Ces démentis infligés au ministre de l'instruction publique ne sont que le petit côté de la question ; cependant nous devons faire remarquer que les assertions erronées, les citations tronquées ou défigurées sont les seules armes dont se servent les républicains pour perdre leurs adversaires.

M. Paul Bert a eu recours à ce même système de citations fausses, incomplètes ou mal interprétées, quand il a lu à la tribune des extraits de Saughey ou d'Escobar.

« Eh ! Escobar vous-même ! s'écrie Paris-Journal, quelle escobarderie en effet ! Quelle tartuferie ! Quel jésuitisme sous prétexte de guerre aux Jésuites ! Quel piteux et misérable stratagème ! Contre les congrégations religieuses qu'on va proscrire, ce savant qu'on appelle Paul Bert, et qui devrait s'appeler

d'Oppède ou Laubardemont, ne trouve rien de plus sérieux que des citations plus ou moins théologiques, plus ou moins intelligibles sur le probabilisme ou la restriction mentale. Non ! en vérité, ce n'est pas sérieux. Lisez cela à la majorité républicaine, soit ! mais n'essayez pas d'en tirer argument auprès des esprits réfléchis ; et ne concluez pas, si il vous plaît, que l'article 7 doit être voté, parce qu'il a plu à des casuistes du siècle dernier, ou même de l'avant-dernier siècle, de se livrer à des distinctions bizarres sur les péchés qui sont mortels et ceux qui ne le sont pas.

Remarquez que M. Paul Bert n'a pas même le mérite de ces trouvailles. Il a pillé Génin. Supposant, d'ailleurs, que ces citations, un peu antiques, ne produiraient qu'une impression médiocre sur son auditoire, il a essayé de déterrer quelques maximes contestables dans les catéchismes contemporains. Il s'est montré extrêmement jaloux, plus jaloux que les mères de famille, de la pudeur des jeunes filles qui étudient dans les convents. Il veut préserver leur organicisme (sic). Laissons cela. Sur ce terrain, M. Paul Bert a été absolument repugnant.

Pour faire condamner les Jésuites, les républicains citent les auteurs les plus divers : saint Liguori, l'abbé Marotte, M. Lucien Brun, M. le comte de Ségur et tant d'autres, morts ou vivants, qui ne sont point Jésuites ; aussi l'argumentation de M. Bert et de M. Jules Ferry n'a qu'une conclusion logique : la suppression de l'enseignement catholique, l'interdiction à tout prêtre, à tout catholique, même laïque, de tenir une école.

M. Keller a fait ressortir cette conclusion dans son discours de jeudi ; il rappelait que M. Ferry voulait arracher la femme non pas aux Jésuites, mais à l'Eglise. « L'Eglise, disait le ministre, veut retenir la femme, il faut que la démocratie la lui enlève. Il faut que la démocratie choisisse ; il faut que la démocratie appartienne à la science, ou qu'elle appartienne à l'Eglise. »

« C'est évident. Très-bien ! très-bien ! » crie la gauche. Cette approbation de la gauche déchire le voile dont l'opportunisme se servait pour couvrir ses projets de persécution.

Le 8 juillet 1875, M. Jules Ferry prononçait un discours sur l'abolition des cultes, « qui sont dans tous les pays un obstacle aux idées démocratiques. » Il ne s'agit pas de cette fois des Jésuites.

A ces aveux, M. Keller en a ajouté d'autres, voici ce qu'écrivait un député républicain, M. Germain Casse :

« Je suis curieux de savoir pourquoi cette distinction subtile entre les Jésuites, les autres congrégations et le clergé séculier. Les mêmes raisons que vous invoquez contre les Jésuites, je les invoque contre tous les prêtres, de quelque religion que ce soit. »

Est-ce assez clair ? M. Germain Casse, présent à la séance, ne désavoue point cette déclaration ; au contraire, il rappelle avec orgueil qu'il a signé l'amendement de M. Madier de Montjau.

Le 14 juillet 1878, M. Spuller, le rapporteur, président une réunion de tous les orphéonistes de France, disait à ces musiciens :

« Vous nous apportez l'unité des cours dont nous avons tant besoin, je ne sais si ce ne sera pas pour nous cette religion de l'avenir destinée à remplacer le catholicisme

et ses dogmes surnaturels qui ont fait leur temps. »

La gauche applaudit encore. Et pourtant il ne s'agit point du cléricisme ni d'envahissement du spirituel dans le domaine temporel, mais du catholicisme et de ses dogmes surnaturels.

La discussion a donc mis en lumière un fait que les opportunistes s'efforcent de dissimuler : la guerre déclarée au cléricisme est en réalité entreprise contre la religion, c'est là un fait important sur lequel nous devons insister. Le peuple français est profondément catholique ; le jour où il verra clairement le but poursuivi par les républicains, il repoussera avec mépris la République. Eclairons-le donc, et dissipons les équivoques amassées par les opportunistes.

Un autre fait mérite aussi d'être signalé. L'article 7 n'est qu'un premier pas dans la voie des persécutions ; les républicains veulent « déchristianiser la France » et l'article 7 est impuissant à atteindre ce but. Donc les républicains iront plus loin. M. Ferry, M. Spuller l'avaient déjà donné à entendre, M. Paul Bert l'a avoué samedi avec une franchise dont nous le remercions :

« L'article 7, à mon sens, a-t-il dit, n'est qu'un accident momentané, ou plutôt que le premier acte de ce grand combat. »

Nous n'en sommes qu'au premier acte, et déjà la liberté est supprimée pour des catégories entières de citoyens ; la confiscation est rétablie contre ces classes de citoyens ; que sera-ce donc quand nous arriverons au cinquième acte de cette odieuse tragédie ?

H. A. MARTIN.

Chronique générale.

Hier, à la Chambre des députés, la discussion des lois Ferry s'est poursuivie.

Après M. J. Ferry, qui a répondu au discours prononcé par M. Madier-Montjau, M. Léon Renault a pris la parole contre l'article.

Il démontre que MM. J. Ferry, Paul Bert, A. Joly, etc., ont fait le procès non-seulement des Jésuites, mais de l'Eglise catholique entière.

Il dit qu'il ne faut pas juger la doctrine catholique d'après quelques citations peu authentiques, mais d'après les résultats de son enseignement.

Or, l'enseignement des congrégations n'est ni immoral ni anti-social.

Il a traité aussi la question juridique pour démontrer qu'on peut frapper les congrégations religieuses, mais non refuser à leurs membres les prérogatives du citoyen, et a conclu qu'il fallait en République une part plus large à la liberté.

M. Margue avait l'intention de prendre la parole après M. Granier de Cassagnac, mais on craignait que la clôture sur la discussion de l'article ne fût prononcée après le discours de M. Granier de Cassagnac.

Le Gaulois annonce que le prince Napoléon partira vendredi matin pour Londres avec ses deux fils.

Voici comment le Constitutionnel apprécie le venimeux discours de M. Paul Bert :

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

Nous empruntons à la *Revue de l'Ouest*, de Niort, l'article suivant, que nous recommandons tout particulièrement à la municipalité de Saumur :

Démision de la municipalité niortaise.

« Nous apprenons que M. Arignon, maire de Niort, et ses deux adjoints, ont donné leur démission. »

« Nos lecteurs savent que le mécontentement contre la municipalité, formulé par la majorité du Conseil municipal dans sa dernière séance, a été causé par l'attitude du maire au sujet des processions. M. Arignon a pensé que dans une ville où presque toute la population est catholique, il ne devait continuer les traditions du passé et ne pas revenir aux mesures oppressives de la Terreur. Il a autorisé les processions, et on a vu toutes nos rues couvertes de guirlandes, jonchées de fleurs et des reposoirs s'élever dans tous les quartiers. »

« Messieurs les radicaux ne veulent pas tolérer des manifestations aussi unanimes, aussi spontanées et qui partent d'un sentiment si profondément religieux. Il leur faut un culte sans poésie, sans élévation, sans foi, ou du moins ils préfèrent peut-être que chacun ne s'inspire que de sa raison. Pauvre raison humaine, soumise à tant de contradictions, d'erreurs et de folies ! »

« Nos conseillers municipaux peuvent persister dans cette voie oppressive et anti-libérale. Nous verrons si le nouveau maire osera assumer sur lui des mesures qui seraient réprochées par l'immense majorité des habitants. Le premier devoir du magistrat qui administre une ville est le respect des cultes, non pas à l'aide d'une interprétation étroite, mesquine et passionnée, mais dans un esprit large et libéral. »

« M. Arignon a dû faire part au Conseil municipal, lundi soir, de sa résolution de donner sa démission. Il l'a annoncée en termes énergiques, qui seront publiés et qui éclaireront la population niortaise sur les agissements de ses conseillers municipaux. Ce sera aux Niortais, lors des élections municipales, à décider s'ils veulent la continuation d'un pareil régime. La réponse du scrutin n'est pas, pour nous, douteuse. »

« M. Arignon se retire avec dignité et honneur. Il emporte, dans sa retraite, l'estime de gens qui veulent la liberté pour tous et qui repoussent l'oppression sous toutes les formes où elle se présente. »

« A la nouvelle municipalité, maintenant, de nous montrer comment elle entend administrer. »

On a distribué samedi au Sénat le rapport de M. le général Billot sur le projet de loi ayant pour objet le classement du réseau complémentaire des chemins de fer d'intérêt général. Nous y trouvons les indications suivantes, en ce qui touche le département de Maine-et-Loire :

1° Maintien absolu des résolutions prises par la Chambre des députés ;

2° MM. le baron Le Guay, général marquis d'Andigné, Achille Joubert et plusieurs de leurs collègues, ont demandé l'établissement d'une ligne de Segré à la Possonnière.

La commission sénatoriale répond que cette ligne était comprise au projet de loi proposé le 4 juin 1878 à la Chambre des députés, que le rapport du général d'Andigné prévoyait une ligne de Candé à la Possonnière; en conséquence, elle propose le renvoi au ministre, pour études, d'une ligne de la Possonnière à Candé ou à Segré.

Un autre amendement des mêmes sénateurs, relatif à l'établissement d'une ligne de Cholet à Saumur. La commission propose le renvoi pour études déjà adopté par la Chambre des députés.

Le comité général de pétitions pour le maintien de la liberté d'enseignement publique le relevé des signatures constatées sur les feuilles de pétitions classées au 30 juin dernier.

Le nombre des signatures s'élève à un million six cent quarante-trois mille quatre cent cinquante et un.

Le Maine-et-Loire en a donné... 45,845
La Vienne... 43,545

A Kieff, à Saint-Petersbourg et à Moscou, on a arrêté des personnes accusées de vendre clandestinement des matières inflammables et explosibles. Des affiches révolutionnaires ont été de nouveau placardées dans les mêmes villes.

De hardis escrocs étant parvenus à différentes reprises à extorquer de l'argent de riches habitants, sous des prétextes de révolution politique, le général Gourko a déclaré, dans un décret, qu'il considérerait comme un crime de haute trahison le paiement de ces contributions involontaires. Ce décret a mis les personnes riches dans le plus grand embarras, placées qu'elles se trouvent ainsi entre deux feux : les menaces de mort de la part des nihilistes, et la punition de la part du gouvernement.

Un nouveau procès de nihilistes se juge en ce moment à Kieff ; les accusés sont au nombre de 40.

TURQUIE. — Il se passe sans doute à Constantinople des choses étranges.

Depuis quelque temps on parle du rappel aux affaires de Mahmoud-Nedim, « un des rares dignitaires turcs, dit le Nord, qui n'ait pas plus ou moins trempé dans le complot qui a coûté le trône et la vie à Abdul-Aziz. » On dirait que le sultan Abdul-Hamid cherche dans son retour une garantie personnelle contre son entourage et un contrepoids à l'influence de Khérédine-Pacha, le grand-vizir.

Puis tout à coup nous est arrivée la nouvelle que l'ex-sultan Mourad, détenu comme fou, s'était échappé de sa prison et avait gagné un navire en partance pour la mer de Marmara.

La nouvelle est démentie par une dépêche très-laconique, ne donnant aucun détail sur l'origine de ce bruit et sur ce qui se passe à Stamboul.

Nous sommes trop habitués aux coups de théâtre dans la capitale de l'empire ottoman pour ne point supposer quelque chose d'anormal dans la situation. Une pareille nouvelle n'a pu être répandue sans qu'elle ait quelque fondement, sans qu'un complot découvert lui ait donné un peu de crédit. L'ancien sultan Mourad a probablement été repris, et alors le gouvernement a démenti le bruit de sa fuite.

Ce n'est là qu'une conjecture ; mais dans l'état des choses à Constantinople, avec les luttes de partis et les conspirations permanentes, il est permis de tout supposer. Le bruit peut être tranquille aujourd'hui et bouleversé demain. Il est donc possible que la nouvelle relative à Mourad soit fautive ; mais elle peut être vraie prochainement, comme toute autre annonçant à l'Europe une brusque révolution de palais.

Chronique militaire.

M. le général commandant l'Ecole d'application de cavalerie a été mandé ces jours-ci à Paris par le ministre de la guerre, à l'effet de s'entendre sur les dispositions à prendre pour la grande revue de Longchamps, dimanche prochain, où doivent figurer MM. les sous-maîtres de manège de l'Ecole de Saumur.

Le général L'Hôte a été reçu lundi par M. Grévy, président de la République.

M. Delafont, capitaine instructeur à l'Ecole d'application de cavalerie de Saumur, est nommé major du 4^e régiment de hussards.

M. le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour faire suspendre immédiatement toute distribution d'effets d'habillement aux hommes de la classe de 1874, en remplacement de ceux dont la durée expire au troisième trimestre.

Cette mesure est un indice certain que le renvoi des hommes de cette classe dans leurs foyers aura lieu prochainement.

On annonce que le ministre de la guerre a l'intention d'adresser aux chefs des divers corps de troupe de l'infanterie une circulaire ayant pour but de demander quels sont ceux des sous-officiers de cette arme proposés au choix pour le grade de sous-lieutenant qui consentiraient à passer dans les services administratifs. Comme compensation, ces sous-officiers seraient pourvus rapidement d'un emploi d'adjudant ou second d'administration, grade correspondant à peu près à celui de sous-lieutenant. Cette décision serait motivée par l'encombrement du tableau de proposition au choix pour ce grade et par la lenteur avec laquelle il s'écoule.

tous les fonctionnaires civils qui ont pu occuper une charge ou une fonction quelconque auprès de l'Empereur, de l'Impératrice et du Prince impérial.

Cette mesure de liberté républicaine a été prise, nous dit-on, contrairement aux intentions du Président de la République dont les désirs n'ont pas prévalu dans le conseil des ministres.

Dans le faubourg Saint-Antoine, où la sympathie pour la République n'est pas poussée à l'extrême, on recommence à « grogner, » comme on dit dans le quartier, contre les républicains qui sont au pouvoir, lesquels ne font rien pour le peuple auquel ils avaient tant promis, quand ils étaient de l'opposition.

Si M. Gambetta veut savoir comment lui et ses amis sont appréciés par les ouvriers du faubourg « Antoine », il peut se donner cette satisfaction à bon marché.

Tous les efforts que la Révolution a tentés pour créer un antagonisme, une sorte de schisme entre les évêques et les prêtres, pour séparer, comme on dit, la cause du bas clergé de celle de leurs supérieurs hiérarchiques, sont demeurés sans effet. Bien plus, il semble, au contraire, que ces criminalités tentatives n'ont fait que resserrer les liens qui unissent le troupeau au pasteur. En voici un touchant exemple :

On signe en ce moment dans le diocèse de Nîmes une pétition ayant pour but de prier le Parlement de ne point augmenter le traitement des desservants si l'on doit diminuer celui des évêques, comme le propose la commission du budget.

Nous lisons à ce sujet dans la *Gazette de Nîmes* :

« Les prêtres des cantons d'Alais, Beaucaire et Saint-Gilles ont signé, la semaine dernière, la pétition relative à l'augmentation du traitement des desservants, mise en regard de la diminution du traitement des évêques. »

Le pétitionnement continue dans le diocèse.

Ce bel exemple donné par les prêtres de Nîmes a trouvé des imitateurs dans plusieurs autres diocèses.

Nous lisons dans la correspondance Saint-Chéron :

« Ce sont les conseils de M. Rouher, pendant sa dernière visite à Chislehurst, qui ont décidé l'impératrice Eugénie à se rallier au prince Napoléon. Je connais de notables bonapartistes qui n'ont pu encore se décider à suivre cette consigne et qui déclarent vouloir se tenir dans une grande réserve. »

Il n'est pas besoin de posséder une clairvoyance exceptionnelle pour deviner combien la note publiée, hier soir, dans l'*Ordre*, prouve d'inquiétudes et de tiraillements dans le parti bonapartiste. Il est certain que M. Rouher et ses amis se refusent absolument à prêter leur concours au prince Napoléon, mais que, d'autre part, ils ne s'associent nullement au groupe Casagnac qui voudrait obtenir l'abdication du prince. Dans l'entourage de M. Rouher, on pense, comme l'a dit M. Robert Mitchell, qu'il ne s'agit pas d'une question de goût, mais d'une question de nécessité : de même que les républicains ont accepté la direction de M. Thiers qu'ils n'aimaient pas, les bonapartistes doivent accepter la suprématie du prince Napoléon.

C'est là le langage des chefs et probablement c'est dans ce sens que les événements se dessineront. Seulement tous les soldats du parti ne se risqueront pas aussi facilement, surtout en voyant M. Rouher ne pouvoir pousser l'abnégation jusqu'à continuer à servir dans les rangs et songer à la retraite. Beaucoup de bonapartistes abandonneront le parti. Ce mouvement de désagrégation s'accroîtra de plus en plus.

Etranger.

Russie. — On signale en Russie de nouveaux sinistres dus à la malveillance.

La ville de Sitzan, sur le Volga, vient d'être presque tout entière réduite en cendres.

« M. Paul Bert refait son discours ; il nous lit sans rire des passages des *Monita secreta*, et il apprend à la gauche terrifiée que les Jésuites enseignent aux élèves « à se réjouir de la mort de leur père », à tuer, « si l'action est justifiée par une intention secrète », à voler les riches, car voler un homme riche n'est point un péché. »

Et la gauche feint de croire à toutes ces infamies ! Elle profère des cris d'indignation ; elle approuve M. Paul Bert, lorsqu'il blâme les Jésuites de trop parler à la jeunesse de l'Annunciation et de ses conséquences.

Mais, à ce compte, M. Paul Bert devrait aussi exclure tous les prêtres, tous, sans exception ; car eux aussi croient au mystère de l'incarnation et le recommandent au respect des fidèles.

Un catholique qui, lui du moins, croit ce qu'il dit, M. de la Bassettière, s'écrie que l'orateur a calomnié les catholiques, et M. Gambetta rappelle à l'ordre le député de la droite.

M. de Maillé, qui n'hésite pas devant un rappel à l'ordre, maintient que M. Paul Bert vient de calomnier la France catholique, et lui aussi est rappelé à l'ordre par M. Gambetta.

Ces catholiques seront toujours incorrigibles. Ce sont eux qui troublent l'ordre, même lorsque leurs adversaires, abusant de leur force, les accablent d'outrages et insultent à leurs croyances.

On disait jadis : A l'abbaye ! On dit aujourd'hui : A l'ordre !

Le scrutin du Sénat, relatif au retour des Chambres à Paris, donne lieu à ces observations :

Cinq membres de la droite bonapartiste ont voté avec la majorité républicaine : MM. Beraldi, Boffinton, Lafond de Saint-Mur, Vast-Vieux, le baron de Veauce.

Neuf sénateurs républicains se sont séparés de la majorité et ont voté avec la droite : MM. Bazas, de Chadois, Cunain-Gridaine, Laboulaye, de Lasteyrie, de Malleville, Meinadier, Scherer et Voisins-Lavernière.

Onze membre de la gauche se sont abstenus : MM. Bérenger, Cherpin, Dufaure, Gilbert-Boucher, Gouin, Jouin, Oscar de Lafayette, Laro, Martel, Toupet des Vignes et Tribert.

Le monde politique est en ce moment, comme l'atmosphère, en proie à des désordres inexplicables ; il semble qu'un vent d'orage souffle à la fois sur tous les gouvernements de l'Europe.

La Prusse est travaillée par une crise économique sociale et religieuse qui vient de provoquer la démission de trois ministres.

En Italie, une grave question d'impôt vient de renverser le ministère tout entier.

En Autriche, une crise électorale fait pressentir une crise ministérielle.

En Turquie, la crise ministérielle est à l'état aigu, et les remaniements ministériels s'y succèdent plus vite que les nouvelles lunes.

En France, la maladie est l'état normal du ministère, qui par cela même aurait pu durer et végéter encore longtemps, n'était la malheureuse idée qu'il a eue d'introduire dans ses rangs M. Jules Ferry, qui l'entraînera dans sa chute, après avoir été pour lui un grave embarras.

Au milieu de tant de complications européennes, un fait important se dégage, qui ne sera pas sans influence sur la politique internationale : c'est le triomphe du parti conservateur dans les élections autrichiennes.

Espérons que ce bon exemple sera suivi partout, et que le mouvement des esprits s'éloignera de plus en plus de la Révolution, et surtout des révolutionnaires.

Nous trouvons ce simple renseignement dans un journal de Londres :

« Le lieutenant Carey, dont l'Angleterre n'aura pas à s'honorer, a fait une partie de ses études dans un collège de Paris, où il s'est fait remarquer, dans les dernières années, pour son exaltation politique. »

C'est un admirateur enthousiaste de Garibaldi.

Le meurtre pris par le gouvernement de refuser aux généraux ou aux officiers supérieurs, qui ont été attachés à la maison de l'Empereur, l'autorisation d'assister aux funérailles du Prince impérial, s'étend aussi à

L'Indre-et-Loire	40,497
Les Deux-Sèvres	12,028
La Vendée	23,045
La Loire-Inférieure	49,080
La Mayenne	20,803
La Sarthe	28,027

Dans ce relevé ne figurent pas les pétitions du clergé, celles collectives des anciens élèves des maisons religieuses et celles qui ont fait naître des contestations entre les signataires et les autorités requises de légaliser.

Ces trois catégories de pétitions feront l'objet de comptes spéciaux.

ACTE DE DEVOUEMENT DU JEUNE PAUL RICHER, AGE DE 12 ANS.

L'établissement des Bains militaires de notre ville a été mis en émoi, hier lundi, vers midi.

La petite fille du maître nageur, M. Richer, enfant de 2 à 3 ans, ayant échappé à sa mère et s'étant aventurée sur la passerelle qui conduit aux bateaux, trébucha et tomba dans l'eau. Fort heureusement, son jeune frère, âgé de 12 ans, témoin de sa chute, se jeta courageusement dans le courant, plongea sous les pontons et revint bientôt à fleur d'eau, tenant sa petite sœur d'une main.

Voilà un acte qui fait le plus grand honneur au jeune Richer, digne élève de son père.

Saint-Lambert-des-Levés. — Il y a quelques jours, un habitant de la commune de Saint-Lambert-des-Levés est entré dans un violent accès de colère contre sa femme, qui était enceinte. Il l'aurait frappée à coups redoublés; la malheureuse a dû chercher asile chez une voisine, où elle a accouché.

Le même individu a jeté sa colère sur un de ses jeunes garçons, et l'on a craint qu'il n'en vint à une extrémité fatale pour le pauvre enfant.

Le bureau météorologique du *New-York Herald* nous communique la dépêche suivante de New-York, 6 juillet.

« Une perturbation, précédée par une dépression, arrivera, sur les côtes de la Grande-Bretagne et de la Norvège, entre le 9 et le 15 juillet. Pluie et éclairs au sud-ouest, passant au nord-ouest; bourrasques et température basse ensuite. »

Quelques notes pour les amateurs d'astronomie : Le ciel va peut-être se décider à s'éclaircir, et, par les belles soirées, il est agréable d'observer les astres. Voici donc quelques points de repère :

La planète Mars passera au méridien le 10 juillet, à 6 h. 1/4. Elle est en ce moment à 205,133,000 kilomètres du soleil. Elle est très-belle à observer vers 11 h., à l'extrémité des Poissons.

Cérès est au milieu des Gémeaux, Pallas près de la source d'Eridan, Junon sous les pieds des Gémeaux, Vesta au quart de Lion.

La planète Jupiter passera au méridien le 10 juillet, à 3 h. 1/2. Elle est magnifique en ce moment, à partir de 10 h. 1/2.

Saturne est au méridien vers 6 h.; on le reconnaît facilement vers 11 h. 1/2. Uranus passera au méridien à 3 h. le 10 juillet; Neptune à 7 h. 1/2.

Enfin, rappelons qu'il y aura, le 19 juillet, éclipse annulaire de soleil visible à Paris. Seulement, pour l'observer, il faudra être matinal.

En effet, commencement de l'éclipse à 7 h. 21 m.; fin de l'éclipse annulaire, 11 h. 5 m. La grandeur de l'éclipse sera, à Paris, de 0,013, le diamètre du soleil étant 1.

Une faute assez grave s'étant glissée hier dans la pièce de vers due à la plume d'un de nos compatriotes, nous croyons devoir, et pour lui et pour nous, la publier de nouveau.

POLKA CHANTÉE

Sur l'air joué ces jours derniers au Square par la musique des régiments de passage.

Vive Saumur! ses coteaux et sa Loire,
Son vieux château, tous ses moulins tournant
Au vent!

Ses pampres verts, le vin qui fait sa gloire,
Ses officiers,
Vaillants guerriers,
Beaux écuyers

Ne cherchez pas un autre coin du monde
Où le ciel soit d'un plus brillant et pur
Azur,

Où le soleil dore une plus belle onde,
C'est ici qu'on veut revenir
Vivre et mourir.

Pays des Francs, pays des vieux Druides,
Ton sol est plein de débris glorieux
D'aïeux :
Les Celtes fiers, les Romains intrépides
Sont passés là
Chantant l'amour et le combat.

O mon pays, je bois à la richesse,
A ton nectar envié par les rois!
Je bois
A tes vallons que le zéphyr caresse,
A tes enfants, au souvenir!
A l'avenir!

C'est le 31 juillet prochain qu'expire le délai de trois mois pendant lequel étaient admis à l'échange les papiers ou timbres mobiles de commerce restés sans emploi, et les vignettes timbrées à l'extraordinaire à l'ancien tarif. Les détenteurs sont intéressés à ne point perdre de vue que, le 31 juillet, les papiers restés entre leurs mains seront frappés de déchéance et considérés comme non timbrés.

ANGERS.

Nous lisons dans le *Courrier d'Angers* :
« Le jeune prince Joachim Murat, le même auquel le Prince impérial donne par son testament un précieux témoignage de son affection, vient de subir une opération chirurgicale à une main dont il souffrait depuis quelque temps. Hâtons-nous d'ajouter que l'opération, qui du reste n'offrait aucun caractère de gravité, a parfaitement réussi. Le jeune prince pourra dans quelques jours se servir de sa main comme par le passé et rejoindra, à Chislehurst, son père le prince Murat, après quoi il reviendra à Angers, où il est en garnison comme maréchal-des-logis-chef au 4^e de cuirassiers. »

LUÇON.

Un crime affreux a été commis, jeudi dernier, vers 3 heures de l'après-midi, dans un des faubourgs de Luçon : Une petite fille de 6 ans a été assassinée, dans une rue assez fréquentée, conduisant à Sainte-Gemme, et, à peine à cinquante mètres de la maison de ses parents. C'est là que son père l'a découverte, baignée dans son sang, le ventre horriblement ouvert, mais pouvant encore parler.

L'assassin est un jeune homme de 48 ans, marin, originaire de Marannes et familier de la maison; il a été arrêté vers Morailles.

On ne peut encore indiquer d'une manière certaine le mobile du crime; on parle de vengeance à la suite d'une brouille entre les parents de l'enfant et l'assassin.

LE MANS.

Nous lisons dans le *Journal du Mans* :
« Hier matin, le bruit se répandait en ville qu'un jeune soldat venait d'être trouvé noyé dans l'Huisne, auprès du bâtiment qui sert de caserne à un certain nombre de commis et ouvriers militaires. »

La victime de cet accident est un jeune soldat de 24 ans, le nommé Constant-Adrien-Isidore Lacroix, de la 4^e section.

Des détails fournis par M. Terreux, officier, et M. Hierthes, adjudant, il résulte que ce malheureux jeune homme, qui couchait dans l'une des chambres du 4^e étage, a dû se pencher par la fenêtre et qu'il est tombé dans la rivière qui baigne les murs de la caserne.

L'accident serait arrivé vers minuit et demi.

Les recherches faites pour retrouver le cadavre jusqu'à deux heures du matin étaient d'abord restées infructueuses. Reprises à cinq heures, elles ont amené, vers huit heures, la découverte du corps.

On l'a retrouvé dans le tourbillon formé par les deux courants de la rivière.

Impraticabilité d'un chemin. — En matière de chemin rural impraticable, la cour de cassation vient de rendre un arrêt important qui devrait donner à réfléchir aux habitants des campagnes. L'arrêt porté que lorsqu'un chemin public devient impraticable, celui qui passe dans le champ riverain n'est pas tenu de payer le dommage causé par son passage. Il est couvert par le cas de cause majeure ouvert par l'article 11 du Code rural de 1791. Le propriétaire du champ n'a d'action que contre la commune qui doit rendre son chemin praticable.

CONSEILS ET RECETTES.

Une bonne salade. — La Valériane macrosiphon ou *Centranthus macrosiphon*, très connue dans les jardins où elle est cultivée pour ses jolis bouquets compacts de fleurs roses, peut fournir une excellente salade assez semblable à la *Doucette* dont elle a le goût et la douceur un peu grasse; mais elle a l'avantage sur celle dernière de posséder une légère amertume qui la rend moins fade.

Pour obtenir un beau développement foliacé et une production successive de septembre jusqu'aux gelées, il faut semer en place pendant tout le mois de juillet.

Il est bon de ne pas couper la plante trop jeune, afin de récolter des feuilles plus amples et plus charnues. Les jeunes tiges sont elles-mêmes très tendres. A la première impression, cette salade paraît avoir un peu d'amertume, mais on la trouve de plus en plus agréable au fur et à mesure qu'on la mange; ajoutons qu'elle est très-saine.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : *Courrier de Paris*, par Gêrôme. — *Bulletin*, par X. Dacheres. — *Le Salon de 1879*, par Daniel Bernard (huitième article). — *La guerre contre les Zoulous*, par R. Bryon. — *Courrier du palais*, par Maître Guérin. — *Les noces d'or de l'École centrale*, par F. Bourgeat. — *L'exposition des voitures à Londres*, par F. B. — *Les Martyrs de l'honneur*, par Henri Conscience (suite). — *En Afghanistan*, par R. V. — *Bulletin financier*. — *Courrier des modes*, par M. Iza de Cérigny. — *Échecs*.

GRAVURES : *Salon de 1879 : Saison d'Automne*, tableau de M. J. Bastien-Lepage.

S. A. le prince impérial en uniforme de cadet de l'École militaire de Woolwich. — S. A. I. et R. l'archiduc Rodolphe, prince héritier d'Autriche-Hongrie. — *La guerre contre les Zoulous* : intérieur du nouveau fort de Helpmakaar. — *Les Noces d'or de l'École centrale* : Fête à l'Hôtel continental. — *La Comédie française à Londres* : une scène d'*Herminie*. — *Curiosités de l'exposition des voitures à Londres*. — *Modes nouvelles de Paris* : Juillet. — *Afghanistan* : guerriers afghans dans la passe de Khyber. — *Canon capturé par les Anglais à Ali-Musjid*. — *Rébus*.

Abonnements (Paris et départements) : 1 an, 22 fr.; 6 mois, 14 fr. 50; 3 mois, 8 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Théâtre de Saumur.

Jeudi 10 juillet 1879.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR
M. BRASSEUR

Premier comique du théâtre du Palais-Royal, Avec le concours de MM. NUMA, MONROY, FRAISANT, M^{me} AUBRYS, artistes du théâtre des Nouveautés de Paris.

LA CAGNOTTE

Pièce en 5 actes, de MM. Labiche et Delacour.

M. BRASSEUR remplira le rôle de *Colladan*, qu'il a créé à Paris.

Distribution. — Colladan, M. BRASSEUR; Chambourey, M. Monroy; Sylvain, M. Numa; Cordembois, M. Fraisant; Bechut, M. Micheau; Benjamin, M. Albert; Félix, M. Dubois; Cocarel, M. Matral; Beaucantin, M. Maurice; Joseph, M. Paul; un garçon de café, M. Bernard; un agent, M. Philippe; Léonida, M^{me} Aubry; Blanche, M^{me} Laforel.

Bureaux à 8 h.; rideau à 8 h. 1/2.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

SOCIÉTÉ ANONYME

STÉARINERIE LYONNAISE

CAPITAL SOCIAL : 600,000 FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 65, Chemin de Gerland, à Lyon

ÉMISSION

De 2,400 Obligations

HYPOTHÉCAIRES

De 250 Fr., Remboursables en 40 années.

INTÉRÊT : 15 FRANCS PAR AN

Payables par semestres, les 1^{er} Janvier et 1^{er} Juillet.

GARANTIE DES OBLIGATIONS

Ces obligations sont garanties par une première

hypothèque prise sur les usines et tous les immeubles de la Société.

La moyenne des bénéfices pour les neuf dernières années a été de 93,934 francs, assurant plus de deux fois l'intérêt et le remboursement des obligations.

Les immeubles et les marchandises sont assurés contre l'incendie pour 1,164,000 francs, les bénéfices de l'année 1878 ont été de 118,108 francs.

PRIX D'ÉMISSION : 245 FRANCS

PAYABLES
20 Fr. en souscrivant;
25 à la répartition;
50 du 15 au 20 août 1879.
50 du 15 au 20 septembre 1879.
50 du 15 au 20 octobre 1879.
50 du 15 au 20 novembre 1879.

Les titres libérés à la répartition seront délivrés à 242 fr. 50 net.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

Du Samedi 12 au Mardi 15 Juillet 1879

A PARIS, à la CAISSE VIVIENNE, 45, rue Vivienne;

A LYON, à la SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE ET FINANCIÈRE DU RHÔNE, 27, rue Centrale;

A MARSEILLE, au COMPTOIR DE CHANGE, Adolphe Amoretti, rue Saint-Pierre, 4;

A LILLE, au COMPTOIR DE CHANGE DU NORD, rue Nationale, 6;

A BREST, au COMPTOIR DE BRETAGNE, 24, rue de la Mairie;

A SAUMUR, chez M. LE BRAS, banquier.

Pour se rendre compte de la sécurité absolue de ce placement, demander des prospectus à la Caisse Vivienne.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

Vente de 55,000 Actions

DE LA COMPAGNIE DE

RÉASSURANCES GÉNÉRALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 35 Millions

DIVISÉ EN 70,000 ACTIONS DE 500 FRANCS

(LIBÉRÉES DE 125 FRANCS)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM.
FERDINAND BARROT, G. O. *, Sénateur, ancien Ministre, Président.
BLANCHE (Alfred), C. *, ancien Conseiller d'Etat.
BROVES (V^{te} R. de), *, propriétaire.
CHEVREAU (L.), C. *, député, ancien Conseiller d'Etat.
CLEMENT-SIMON (G.), *, ancien Procureur-Général près la Cour d'appel d'Alger.
CLERMONT-TONNERRE (C^{te} G. de), *, propriétaire.
JOURNET (A.), propriétaire.
PASCAL (E.), Administrateur de la Compagnie d'assurances sur la vie le Temps.
PETIT-BERGONZ (B.), *, ancien avoué à Paris.
THOINET de la TURMELIERE, O. *, député, Administrateur de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans.

Directeur : M. A. NIVERT, ancien Directeur à Paris des Compagnies Commercial Union de Londres, — National of Ireland de Dublin, etc.
Sous-Directeur : M. H. de HEYNE, ancien Inspecteur de la Compagnie d'assurances contre l'incendie La France.

EXPOSE

La Réassurance est l'acte par lequel une Compagnie d'Assurances transfère à une autre Compagnie une partie de ses polices, en lui cédant comme rémunération une partie de la prime payée par l'assuré.

Ces opérations se traitent uniquement de Compagnie à Compagnie, une société de réassurances ne nécessite qu'une faible dépense d'installation et n'entraîne aucun frais d'inspection, de courtage et de publicité. Son capital entier est employé en rentes françaises, valeurs garanties par l'Etat ou acquisitions d'immeubles, conformément à la loi.

L'organisation de la Compagnie de Réassurances générales, dont l'action s'étend à toutes les branches d'assurances, lui assure dès le début un courant d'affaires considérables et rémunératrices.

Ces 55,000 actions proviennent du groupe des fondateurs et sont mises en vente au prix de 225, soit :

250 Francs

NET A PAYER COMME SUIT :

100 fr. en faisant la demande;
150 fr. à la répartition.

LES DEMANDES D'ACTIONS SONT REÇUES :

Lundi 14 et Mardi 15 Juillet

A PARIS, au Crédit général français, 16, rue Lepeletier.

EN PROVINCE, dans ses Succursales, dans ses Agences et chez ses Correspondants.

ON PEUT DES A PRÉSENT SOUSCRIRE PAR CORRESPONDANCE

En cas de réduction, la répartition sera proportionnelle.

Le prospectus et les statuts sont à la disposition du public.

LA COTE OFFICIELLE SERA DEMANDÉE.

Médecine

I. **Maux de gorge, Extinction de voix, Inflammation de la bouche, Irritation causée par le tabac, Effets pernicieux du mercure.** — Faire usage des **PASTILLES DE DETHAN (au sel de Berthollet).** — La boîte : 2 fr. 50.

II. **Maladies de l'estomac et des intestins, Digestions pénibles, Manque d'appétit, Aigreurs, Renvois, Coliques, Vomissements de bile ou de salive, etc.** — Faire usage des **PASTILLES DE DETHAN** et des **POUDRES DE PATRISON**, au s. az. de bismuth et magnésie. — Pastilles, 2 fr. 50.; Poudres, 8 fr.

III. **Appauvrissement du sang, Anémie, Chlorose, Fièvres, Maladies nerveuses.** — Le **VIN DE BELLINI**, au quinquina et Colombo, fortifiant, fébrifuge, anti-nerveux, est un aliment réparateur qui convient aux enfants, aux femmes délicates, aux personnes affaiblies par l'âge, la maladie ou les excès; il régularise la circulation du sang et ramène les forces vitales. — La bouteille : 4 fr.

IV. **DENTIFRICES AU SEL DE BERTHOLLET**

Elixir dentifrice de Dethan : le flacon... 2 fr.
 Poudre dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.
 Opium dentifrice de Dethan : la boîte... 2 fr.

Dépôt chez Adm. DETHAN, Pharmacien, faubourg Saint-Denis, 90, à Paris, et principales Pharmacies de France et de l'Étranger.

SANTÉ ET ÉNERGIE À TOUS
 rendues sans médecine, sans purges et sans saignées, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
 Du BARRY de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc. ou boissons alcooliques, même

après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellana, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le cure Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angisses, tous les remèdes avaient échoué; la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont dis-

paru sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Châteaoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus âgés. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND, Basson, successeur de Texier; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

Incomplet Eau de Toilette, sans Acide ni Vinalgène
COSMYDOR
 Paris, 23, rue de la Harpe, au coin de la rue de la Vierge

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET 1879.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.		Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 % amortissable	82 50			Crédit Foncier colonial	497 50	7 50		Canal de Suez	741 25		
4 % amortissable	113 20			Crédit Foncier, act. 500 f.	807 50			Crédit Mobilier esp.	1240	10	
5 % amortissable	116 80			Obligations foncières 1877	885			Société autrichienne	602 50	1 25	
Obligations du Trésor	524			Soc. gén. de Crédit industriel et commercial	703 75	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	329			Crédit Mobilier	548 50	7 50		Orléans	389 50		
Ville de Paris, oblig. 1865-1869	327			Crédit Foncier d'Autriche	635			Paris-Lyon-Méditerranée	383 50		
— 1865, 4 %	543			Est	727 50	8 50		Est	388		
— 1869, 3 %	420			Paris-Lyon-Méditerranée	1462 50	3 75		Nord	387 25		
— 1871, 3 %	406			Midi	370			Ouest	383		
— 1875, 4 %	527 50			Nord	1505			Paris (Grande Ceinture)	381 50		
— 1876, 4 %	527 50			Orléans	1215			Paris-Bourbonnais	383 25		
Banque de France	3077 50			Ouest	783 75			Canal de Suez	574		
Comptoir d'escompte	880			Compagnie parisienne du Gaz	1275						
Crédit agricole				C. gén. Transatlantique	590						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS
GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 8 — 45 — — (s'arrête à Angers).
 8 — 55 — — omnibus-mixte.
 10 — 10 — — omnibus.
 10 — 15 — — express.
 10 — 37 — — omnibus (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.
 8 — 31 — — omnibus.
 8 — 40 — — omnibus-mixte.
 9 — 10 — — express.
 12 — 40 — — omnibus-mixte.
 12 — 44 — — omnibus-mixte.
 10 — 38 — — express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Par adjudication volontaire, le samedi 19 juillet 1879 à midi.

A Saumur, en l'étude et par le ministère dudit M^e MEHOUS, notaire, UNE

PIÈCE DE TERRE LABOURABLE
 nommée LA MAISON-NEUVE, Commune de Villeberrin.

Contenant 3 hectares 46 ares 50 centiares.

S'adresser pour tous renseignements, à M^e MEHOUS, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, (373)

A LOUER
 Pour le 1^{er} novembre 1879, LA FERME (EN CONSTRUCTION) Dite du CARREFOUR-ROSIÈRE Sise commune de Neuville (Maine-et-Loire).

S'adresser pour les renseignements, à M^e DANHAU, notaire à Allonnes (Maine-et-Loire), et, pour visiter, aux Rigaudières, commune d'Allonnes. (346)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT, Ou pour le Saint-Jean prochain, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

A LOUER
 GRANDE ET BELLE CAVÉ Hors d'habitation, Rue de l'Hotel-Dieu, n° 1. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

AVIS
 Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapoca** de J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. Trouvé, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.

MAISON ABEL PÉTON
 Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur
 LIBRAIRE-ÉDITEUR

CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés. 600

Dictionnaire de Littérature et Supplément. Édition Richette. 5 volumes brochés. 500

Dictionnaire d'Hist. naturelle, par D. COMEST. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes de planches soigneusement coloriées à la main. 480

Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTE. 5 volumes. Ouvrage terminé. 90

Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors-texte. 28 volumes. 496

Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 106 cartes in-folio coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 4 volumes in-8°. 2 volumes richement reliés. 425

Grand Atlas universel de DUREN. 40 cartes double in-folio reliées en un volume. 90

Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet. 800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE
 Ensemble ou séparément, Au Vau-Langlais, pres le Pont-Fouchard.

MAISON et JARDIN de 5 ares 50 centiares.

VIGNE AFFILÉE, contenant 71 ares 50 centiares.

S'adresser audit notaire. (338)

A LOUER
 PRÉSENTEMENT, UNE TRÈS-BELLE MAISON Située à Saumur, rue de Bordeaux, précédemment occupée par M^e Le Ray, avocat.

S'adresser, pour la visiter, soit à M^e Le Ray, rue du Marché-Noir, 12, soit à M. RAYDOUT, propriétaire, rue de Bordeaux. (447)

UN HOMME MARIÉ, muni de bons certificats, demande une place comme comptable ou employé dans une maison de commerce ou dans une administration. S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
 Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux. Traitement gratuit pour les pauvres.

MM. CHANLOUINEAU et MAURICE demandent un apprenti.

JOURNAL DU DIMANCHE
 RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ. Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS.
 Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 11, à Paris.

La collection se compose actuellement de 10 volumes, comprenant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. — pour les départements 4 fr.

Maison J.-R. LAROZE & Co, Pharm^{ie}
 2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
 D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies, Gastralgies, Digestions lentes, Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze
 AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAÏAC

Infailibles pour arrêter ou prévenir la carie, empêcher le ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUDRE, la boîte, 2 fr. — le flacon, 1 fr. 50. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT À PARIS : 26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26

ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

UN FRANC PAR AN

Le Moniteur 52 NUMÉROS

Valeurs à Lots

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.

LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEILLEUR RENSEIGNÉ

une causerie financière, par le Baron LOUIS; une Revue de toutes les Valeurs; les tirages des Obligations; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.

On s'abonne à Paris : 13, rue de Valenciennes.

NOTA. — Le prix de l'abonnement est en avance.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
 Hôtel de Ville de Saumur, le 18